

Plusieurs bourses vous sont proposées :

	Type de bourses	Critères d'attribution	Modalités administratives
ETUDES	Les bourses d'Etat	critères sociaux	Dossier à compléter sur le site du CROUS : messervices.etudiant.gouv.fr
	La bourse d'excellence de l'ESCOM* 100% de votre scolarité gratuite pour <u>un</u> étudiant de 1ère année de CPI *Hors apprentissage	 boursier d'état - crous baccalauréat obtenu avec mention très bien 	Bourse attribuée au moment de l'inscription définitive en 1ère année Bourse maintenue si l'étudiant se situe dans les 10 premiers de sa promo année après année (classement par année en année 1 et par semestre en années 2, 3, 4 et 5) et si son comportement est jugée exemplaire
	La bourse de l'ESCOM gérée et délivrée par l'école*. L'ESCOM attribue des bourses selon des critères sociaux et de mérite. *Hors apprentissage	critères sociaux, de mérite et particuliers	Dossier transmis aux étudiants par mail à la rentrée et à remettre avant le 06/11/24 à Mme LEPRETRE – Service gestion et finances